

SÉANCE DU 24 JUIN 2013

~~~~~

**Date de convocation : 18 Juin 2013**

L'an deux mille treize, le vingt quatre juin, à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claude FOURNET, Maire.

Sont présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Patrice Mondon, absent, excusé qui a donné pouvoir à Dominique JOUVE, et Jean-Claude GRAS, absent.

Secrétaire de séance : Marie-pierre REYNAUD

## **1/ Procès verbal de la séance du 13 mai 2013**

Après lecture, le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Travaux de réfection église de Venterol**

Le Maire rappelle aux élus le projet de rénovation en trois tranches de l'église. La délibération du 30 juillet 2012 avait approuvé un montant de travaux pour la façade est de 13 561.40 € HT.

Les devis datant de plus d'un an, il est nécessaire d'actualiser le devis. Celui-ci présenté par l'entreprise VIAL est de 14 168.10 € HT soit 16 945.05 € TTC.

Après concertation, les élus votent à l'unanimité le montant du devis actualisé.

## **3/ Répartition des délégués au sein de la C.C.V.E**

Le Maire explique aux élus qu'il est nécessaire de délibérer pour approuver la répartition du nombre de sièges au sein de la CCVE attribuées aux communes du canton. La loi sur les réformes des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 modifie les règles de fixation du nombre et de la répartition des sièges au sein des conseils communautaires. Ces modalités seront applicables après les élections municipales de 2014, et il convient de délibérer au plus tard 6 mois avant le 31 décembre 2013.

Sans délibération de la municipalité, la répartition sera la suivante : 18 sièges pour Nyons, 4 pour Mirabel aux Baronnie, 3 pour Vinsobres, et un siège par commune pour toutes les autres.

Il est proposé aux élus la répartition suivante : 10 sièges pour Nyons, 3 pour Mirabel aux Baronnie et Vinsobres, 2 pour Saint Maurice sur Eygues et Venterol, et un siège par commune pour toutes les autres.

Après délibération, les élus valident à l'unanimité la proposition de répartition octroyant 2 sièges à Venterol.

## **4/ Parcelle compensatoire- lotissement hameau des Estangs**

Un des acquéreurs de parcelle au hameau des Estangs adresse un courrier au Conseil municipal expliquant que l'emprise du chemin sur leur terrain est très importante (environ 200 m<sup>2</sup>) et cet empiètement pose pas mal de difficultés pour positionner l'emplacement de leur future habitation. Ils sollicitent donc la municipalité pour procéder à un échange de parcelle, c'est à dire de récupérer sur la parcelle communale contiguë l'équivalent de la surface utilisée pour le chemin.

Le bornage de cet espace correspondant à l'emprise du chemin va être réalisé ces jours-ci, les élus

votent à l'unanimité et sur le principe l'échange de parcelles, en attendant que les parcelles soient numérotées et enregistrées.

#### **5/ Aménagement VRD sur parcelle Marcellin.**

Mme le Maire informe les élus que le projet d'aménagement des VRD, dans le cadre de la viabilisation d'une partie de la parcelle destinée à l'AEFA, a été revu à minima, avec seulement la traverse des réseaux sans création de voie de circulation, comme initialement prévu. Le premier chiffrage réalisé par le bureau d'étude prévoyait un montant de 350 000 euros. Une nouvelle estimation est en attente, et le maire sollicite les élus pour avoir un accord de principe pour la signature de l'engagement du bureau d'étude CEREG. dès réception : accord validé à l'unanimité.

#### **6/ Isolation thermique de la mairie**

Un projet d'isolation du bâtiment par l'extérieur a été étudié et trois devis retenus : 41 928.50 € Ht pour l'entreprise LAUGIER, 54 128.40 € Ht pour l'entreprise BPI et 47 336.25 € HT pour l'entreprise SUN FACADES. Après délibération, les élus valident à l'unanimité la proposition de l'entreprise LAUGIER et l'inscription du projet à la dotation cantonale de 2014.

#### **7/ Réhabilitation du Temple**

Le Maire informe les élus qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du SDED, pour aider au financement des travaux relatifs à l'éclairage intérieur et extérieur du bâtiment (budget prévisionnel de 5602.50 € HT). Accord à l'unanimité pour envoyer la demande.

#### **6/ Dossiers en cours**

a/ **Mise en séparatifs des réseaux du village** : une réunion a eu lieu à ROVALPARC avec différents interlocuteurs tels le Conseil Général et le Cabinet BEAUR. Il est nécessaire de prévoir le phasage de cette opération et d'en réaliser la première tranche d'ici début 2014, afin de bénéficier des subventions du Conseil Général et de l'Agence de L'eau. Le conseil municipal à l'unanimité décide le lancement des travaux dès que possible. Une nouvelle demande de DETR sera présentée à la Préfecture pour 2014.

b/ **Terrain Saint Jean** : l'entreprise AEE a été chargée de l'étude hydraulique, et devrait effectuer les sondages durant l'été.

c/ **Terrains non constructibles** : Au Hameau des Estangs, la parcelle communale non constructible en bordure du nouveau lotissement va être re-divisée et 2715 m<sup>2</sup> seront acquis par trois des propriétaires de parcelles contiguës. Une « pointe » restera communale et Mme le Maire demande de réfléchir aux élus pour l'aménagement de celle-ci (à arborer, pour faciliter l'entretien...).

d/ **FDAC** : une réunion aura lieu au début du mois d'août pour programmer les travaux à réaliser. Pour information, les travaux de réfection sur le Chemin de la Lance, et sur la route des Echirons ont été effectués.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 heures.

**Prochain Conseil** : Lundi 9 septembre 2013 à 20h30.